

premier degré option Activités de la natation

RNCP2753 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de la natation dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille, initie et perfectionne tous publics dans les différentes disciplines des activités de la natation, dans les différents modes de pratique : loisir, forme, santé, bien-être et compétitive.

Il encadre un nageur ou un groupe de nageurs lors de déplacements, stages ou compétitions.

Il assure la sécurité des lieux de baignades quelle que soit leur nature, en milieu naturel ou artificiel.

Il surveille et assure la sécurité des pratiquants, des pratiques, des activités de baignade et de la natation, quels que soient les publics.

Il prévient les comportements à risque.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation, d'animation et de perfectionnement :

Il organise et conduit des projets de découverte, d'initiation, d'animation ou d'initiation à l'entraînement dans le cadre des options choisies : natation sportive, water-polo, natation synchronisée, plongeon, sauvetage, nage avec palmes, etc.

Il organise et conduit des cycles d'apprentissage de la natation pour tous publics et en tous lieux.

Il évalue, atteste et certifie des capacités et compétences dans le domaine des activités de la natation.

Il organise son activité dans un espace sécurisé en préservant l'intégrité physique du pratiquant, dans les conditions de sécurité conformes à la législation et à la réglementation, et dans le cadre du projet pédagogique de la structure.

Il optimise l'utilisation du matériel : organisation, aménagement de l'espace à des fins d'animation, pédagogiques, de sécurité, tout en garantissant l'intégrité physique des pratiquants et des tiers.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il planifie les activités proposées par la structure ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

Il participe au fonctionnement et à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de sa structure.

Il promeut la pratique des activités de la natation et organise des manifestations au sein de sa structure (milieu naturel ou artificiel).

Il participe à la vérification de l'hygiène et au traitement de l'eau.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Accueillir les différents publics.

Orienter et conseiller les publics accueillis à partir de leurs caractéristiques et besoins.

Organiser la sécurité : élaborer et mettre en œuvre un plan d'organisation de la sécurité et des secours, assurer la fonctionnalité d'un poste de secours, identifier les publics, les pratiques, les milieux à risques, organiser une surveillance adaptée aux risques.

Réaliser, organiser et coordonner les interventions de sauvetage et de secours à une personne en difficulté, une victime : sortie de l'eau, mise en sécurité, réalisation du bilan, premiers secours avec ou sans matériel, etc.

Déclencher ou faire déclencher l'alerte ou l'alarme.

Mettre en œuvre et adapter des secours à l'environnement, à la situation et à la nature de l'accident.

Intégrer dans son activité l'ensemble des textes régissant la pratique de la natation et les équipements associés.

Faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.

Créer, comprendre et gérer la dynamique de groupe.

2

Maîtriser les principes des différentes activités de la natation, les spécificités des environnements rencontrés, ainsi que les méthodes d'apprentissage et de perfectionnement associées.

Intégrer dans son intervention la législation et la réglementation des activités de la natation.

Concevoir, conduire et évaluer des séances collectives et individuelles d'initiation, d'enseignement et d'initiation à l'entraînement, adaptées aux pratiquants : public scolaire, public spécialisé, etc., et ce dans le respect du projet de la structure.

Animer un groupe de pratiquants tout public en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Maîtriser les gestuelles, les techniques et tactiques de base pour transmettre et démontrer, de manière claire et lisible, les fondamentaux de l'activité et les paramètres techniques de performance (dans l'option choisie).

Faire acquérir de nouveaux comportements à base de maîtrise technique et tactique.

Conseiller le nageur ou le groupe lors d'une compétition de niveau régional (dans l'option choisie).

3

Réaliser des tâches administratives et d'organisation : rapport, note de service, planning, documents administratifs, etc.

Appliquer la réglementation associée aux équipements.

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion des activités de la natation et de développement de la structure.

Contrôler et veiller à la qualité physico-chimique de l'eau : repérer tout dysfonctionnement et anomalie, effectuer les contrôles d'hygiène et sanitaire quotidiens, etc.

Utiliser l'ensemble des produits d'entretien et d'hygiène spécifiques de façon adaptée.

Mettre en œuvre le traitement de l'eau (assurer la régulation des paramètres et du confort des usagers).

Travailler en équipe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maître nageur sauveteur Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de natation

Animateur ou animateur sportif

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES. Au titre spécifique de la natation, l'activité est soumise à la loi n° 51-662 du 24 mai 1951 portant sur la sécurité dans les établissements de natation, au décret

n° 77-1177 du 20 octobre 1977 modifié par le décret n° 91-365 du 15 avril 1991 relatif à l'enseignement de la natation et la circulaire n° 2004-139 du MENSr portant enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option activités de la natation, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2753/>